

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 168

26 janvier 2009

SOMMAIRE

Airix s.à r.l.	8025	Meriden (Luxembourg) S.A.	8019
Arlington Special Situations Europe S.à r.l.	8020	Mimosas Finance Sàrl	8025
Atlas Mountain Holding S.A.	8041	Minafin Sàrl	8028
Bioenergy General Partners SA	8030	Opus Securities S.A.	8026
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée	8030	Orifal Corporation S.A.	8020
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à r.l.	8030	Oriflame Cosmetics S.A.	8029
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	8027	Oriflame Cosmetics S.A.	8029
Citigroup Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l.	8020	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	8019
Citigroup Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l.	8022	Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l.	8047
Compass Rose S.A.	8024	Quotapart Holding S.A.	8027
Cosmopar S.A.	8030	Remediance S.à r.l.	8028
D2 Properties Sàrl	8027	Seisco Management S.à r.l.	8019
Dammusi S.A.	8018	Sibgrave Holding S.A.	8018
Delimmobil	8022	Sirej A.G.	8018
Enerneo S.A.	8029	SK Logistic S.A.	8025
Estu S.à r.l.	8058	Société CB Lux s.à r.l.	8025
Etude Tuyauterie Industrielle Lux	8029	Spidolswäscherei	8057
Future Vision Consulting S.A.	8028	Springwater MWZ Holdings S.à r.l.	8025
Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l.	8023	Springwater Property Holdings S.à r.l. ...	8023
Global Energy Investments	8023	Springwater Residential Property Holdings III S.à r.l.	8064
Global Finance Consult S.à r.l.	8028	Springwater Technologies S.à r.l.	8024
Heilmann Schiffahrt S.à r.l.	8026	Springwater Technologies S.à r.l.	8021
Holding de Financements et d'Investisse- ments S.A.	8024	Stardon Investments S.à r.l.	8020
IM Group S.à r.l.	8022	Tensor Property Investments S.à r.l.	8024
Inter Republic Holdings S.A.	8021	Tivoli International Holding S.A.	8026
Koho Investments (Luxembourg) S.A. ...	8019	Tropical Aquaculture Europe S.A.	8021
Lilas Securities Sàrl	8023	Ulysses Finance S.à r.l.	8021
McD Europe Franchising S.à r.l.	8033	Valartis Fund Advisory	8022
Mc DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H.	8033	Vico S.A.	8018
		Vous S.A.	8027
		Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l.	8031
		World Company S.A.	8026

Dammusi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.614.

Le bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006409/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10070. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sirej A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.262.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006408/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10071. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Vico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 14.687.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.12.2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2009006399/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01829. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sibgrave Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour Sibgrave HOLDING S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006401/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01180. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Meriden (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 53.686.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006454/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01782. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Seisco Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.421.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006453/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01780. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.379.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.12.2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2009006400/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01827. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.624.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour Oxford Aviation Academy Luxembourg Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006398/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08222. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006419/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00515. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Stardon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006417/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01191. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Arlington Special Situations Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.966.

Les comptes annuels pour la période du 2 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006415/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01062. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Citigroup Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006404/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00372. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 118.280.

Le bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009006407/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10073. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Inter Republic Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 39.821.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006410/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10067. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Les comptes annuels pour la période du 26 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006394/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00991. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Springwater Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour Springwater Technologies S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006397/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01111. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Delimmobil, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.311.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006460/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01687. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

IM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 679.660,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.240.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006458/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01789. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Valartis Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.827.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALARTIS FUND ADVISORY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006459/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06456. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Citigroup Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006405/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00375. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 123.558.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006464/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09517. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Lilas Securities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.767.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006457/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01786. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Global Energy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.144.

RECTIFICATIF

Le bilan amendé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.
Un dépôt initial au RCS (L08006886.05) du bilan a été effectué le 13/05/2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006467/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01590. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Springwater Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.717.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/1/2009.

Pour Springwater Property Holdings S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006392/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01126. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Holding de Financements et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.746.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006470/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00501. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.925.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006469/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00502. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Tensor Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 106.351.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009006583/225/14.

(090004126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Springwater Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.927.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/1/2009.

Pour Springwater Technologies S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006385/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01106. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

SK Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 131.715.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006466/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09512. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Mimosas Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.154.

Le bilan au 31/08/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006456/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01785. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Airix s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société CB Lux s.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 102.805.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24 novembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009006569/225/14.

(090003931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Springwater MWZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.515.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/1/2009.

Pour Springwater MWZ Holdings S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006387/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01117. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Heilmann Schifffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 116.502.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006465/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09486. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

World Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 19.844.

Le Bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006468/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00505. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Tivoli International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION SA
Signatures*

Référence de publication: 2009006713/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01734. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

*Pour Opus Securities S.A.
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature*

Référence de publication: 2009006378/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11433. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Vous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 127.191.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006709/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00512. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

D2 Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.982.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006710/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01794. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUOTAPART HOLDING S.A.
N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009006714/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01736. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.104.850,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.844.

Les comptes annuels au 31 juillet 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009006716/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01717. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Future Vision Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.465.

Le Bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006705/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Remediance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.713.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006711/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01796. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.819.700,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.406.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009006793/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10289. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Global Finance Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 87.142.

Les comptes annuels au 30/06/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour GLOBAL FINANCE CONSULT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006724/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08176. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006790/5022/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02447. - Reçu 139,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006789/5022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02465. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Enerneo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.330.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009006794/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10286. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Etude Tuyauterie Industrielle Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 75.711.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
S.A. au Capital de 1.250.000 LUF
59, Grand'Rue - L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2009006825/814/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09267. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006813/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04741. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006812/820/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04743. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.040.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009006796/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10284. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Cosmopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.747.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour Cosmopar S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006823/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01157. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 143.819.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Peter WEYER, Sägewerksmeister, wohnhaft in D-54456 Tawern, Fellericher Mühle 1 (Deutschland), geboren in Trier (Deutschland), am 6. November 1961,

2.- Herr Michael WAGNER, Zimmermeister, wohnhaft in D-54441 Trassem, Kirchstrasse 48 (Deutschland), geboren in Saarburg (Deutschland), am 29. März 1966;

3.- Frau Mechthild WEYER, geborene SCHWAAB, Geschäftsleiterin, wohnhaft in D-54456 Tawern, Fellericher Mühle 1 (Deutschland), geboren in Trier (Deutschland), am 22. Januar 1961, hier vertreten durch den unter 1.- vorgenannten Herrn Peter WEYER auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "WEYER ZIMMEREI-HOLZBAU S.à r.l. ".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Zimmerei und das Ausführen von Dachdeckerarbeiten, die Gerüstvermietung und Holzbaumontgearbeiten, sowie die Unternehmensberatung und der Handel mit Waren aller Art.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in EINHUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung der Anteile

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Peter WEYER, vorbenannt, vierunddreissig Anteile	34
2.- Frau Mechthild WEYER, vorbenannt, dreiunddreissig Anteile	33
3.- Herr Michael WAGNER, vorbenannt, dreiunddreissig Anteile	33
TOTAL: Einhundert Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend EURO (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Peter WEYER, Sägewerksmeister, wohnhaft in D-54456 Tawern, Fellericher Mühle 1 (Deutschland), geboren in Trier (Deutschland), am 6. November 1961.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Weyer, Michael Weyer, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48867. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005807/202/108.

(090002955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mc DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H.).**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

McDonald's Restaurant Operations Incorporated, a corporation incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 0884238, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 November 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Mc DONALD'S IMMOBILIER G.m.b.H., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 22.841 and incorporated pursuant to a notarial deed of the notary Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 9 May 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 172, dated 1985. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed of the notary Maître Frank Baden, prenamed, on 28 January 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258, dated 28 May 1997.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the denomination of the Company into "McD Europe Franchising S.à r.l.".

Second resolution

Pursuant to the first resolution, the sole shareholder decides an amendment of article 3 of the articles of association of the Company, that now reads as follows:

" **Art. 3.** The Company will exist under the name of "McD Europe Franchising S.à r.l."."

Third resolution

The sole shareholder decides to modify the purpose of the Company so as to enlarge it and to insert a holding purpose.

Fourth resolution

Pursuant to the third resolution, the shareholder decides an amendment of article 2 of the articles of association of the Company, that now reads as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trademarks, copyrights, any other franchise rights and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, affiliate or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company,

subsidiary, affiliate, or any other company in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans or advances; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The purpose of the Company is also the administration, purchase, sale and leasing of real estate, the provision of consultancy services in respect of the design, operations and management of restaurants of any kind, especially fast food gastronomy, both within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may operate restaurants of any kind, especially those belonging to the fast food gastronomy.

Furthermore, the Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purposes".

Fifth resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Sixth resolution

The sole shareholder hereby decides to change the currency of the share capital of the Company from euro into United States Dollars at the exchange rate of USD 1.2542 per EUR 1 given by the European Central Bank on 20 November 2008 at 2:15 p.m. CET.

Seventh resolution

The sole shareholder therefore decides to convert the share capital from its current amount of six hundred thirty-two thousand one hundred twenty eight euros and forty-nine cents (EUR 632,128.49) into seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen United States Dollars and fifty-five cents (USD 792,815.55).

The sole shareholder subsequently decides to round the share capital of the Company to seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen United States Dollars (USD 792,815). The fifty-five cents (USD 0.55) are allocated to the share premium.

Eighth resolution

The sole shareholder acknowledges that the current number of shares of the Company is two thousand five hundred fifty (2,550), such number corresponding to the number of shares issued at the incorporation of the Company, and not two thousand five hundred (2,500) as wrongly mentioned in the publication made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°899 dated 8 September 2004 which refers to a number of shares following a transfer agreement dated 12 May 2004.

The sole shareholder therefore decides to fix the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) per share and to exchange the current two thousand five hundred fifty (2,550) existing shares of the Company into seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen (792,815) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Ninth resolution

Further to the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The capital is set at seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen United States Dollars (USD 792,815), divided into seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen (792,815) shares of one United States Dollar (USD 1) each".

Tenth resolution

The sole shareholder decides to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

" **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trademarks, copyrights, any other franchise rights and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, affiliate or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company,

subsidiary, affiliate, or any other company in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans or advances; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The purpose of the Company is also the administration, purchase, sale and leasing of real estate, the provision of consultancy services in respect of the design, operations and management of restaurants of any kind, especially fast food gastronomy, both within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may operate restaurants of any kind, especially those belonging to the fast food gastronomy.

Furthermore, the Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "McD Europe Franchising S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen United States Dollars (USD 792,815) represented by seven hundred ninety-two thousand eight hundred fifteen shares (792,815) shares with a par value of United States Dollar one (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, also if there is more than one, by the individual signature of each manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McDonald's Restaurant Operations Incorporated, une corporation constituée et existant selon les lois de Delaware, USA, avec enregistrement auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0884238, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

représentée en l'occurrence par Madame Katia Gauzès, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le novembre 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente tout le capital social de Mc DONALD's IMMOBILIER G.m.b.H., (la "Société"), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 22.841, et dont le siège social est établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172, de 1985. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire Maître Frank Baden, prénommé, en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258, du 28 mai 1997.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant au lieu de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en "McD Europe Franchising S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de "McD Europe Franchising S.à r.l."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société, afin de l'élargir et d'introduire la détention de participations.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société inclut la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres; d'acquérir ou moyennant des participations, apports, souscriptions, achats ou options, négociations ou de toute autre manière toutes les titres, droits, brevets marques, droits d'auteur et autres droits de franchise et licences ainsi que tout autre droit de propriété, droits et intérêts de propriété estimés utiles par la Société, et, généralement, de tenir, de gérer, de développer, de vendre, de donner en licence et de disposer de ces droits, en tout ou partie, pour les raisons que la Société estime utiles, et en particulier, en ce qui concerne des actions et titres détenus dans d'autres sociétés qui acquièrent la même chose; d'entrer, d'assister ou de participer dans des transactions financières, commerciales et autres, et de donner à chaque société mère, filiales, ou société du groupe, ou à toute autre société associée en quelque manière que ce soit avec la Société ou la société de mère susvisée, filiale ou société du groupe et toute autre société dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêt ou avance; de prêter et de collecter des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le remboursement des sommes empruntées.

L'objet de la société est aussi l'administration, l'acquisition, la vente et la location des immeubles, la fourniture de conseil en design, l'exploitation et la gérance de toute sorte de restaurants, en particulier, des restaurants de restauration rapide, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. La Société peut exploiter des restaurants de toute sorte, et en particulier des restaurants spécialisés dans la restauration rapide.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, technique ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Sixième résolution

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'euros en dollars, au taux de change de USD 1,2542 pour EUR 1 donné par la Banque Centrale Européenne le 20 novembre 2008 à 14h15 TEC.

Septième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de sa valeur actuelle de six cent trente-deux mille cent vingt-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 632.128,49) en sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze dollars et cinquante-cinq centimes (USD 792.815,55).

Ensuite, l'associé unique décide d'arrondir le capital social à la valeur de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze dollars (USD 792.815). Les cinquante-cinq cents (USD 0,55) restants sont alloués à la prime d'émission.

Huitième résolution

L'associé unique reconnaît que le nombre actuel des parts sociales de la Société est de deux mille cinq cent cinquante (2.550), ce nombre correspondant au nombre de parts sociales émises lors de la constitution de la Société, et non pas deux mille cinq cents (2.500), comme il était mentionné erronément dans la publication faite dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899, datant du 8 septembre 2004 qui se réfère au nombre de parts sociales suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 12 mai 2004.

L'associé unique décide en conséquence de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar (USD 1) et d'échanger les deux mille cinq cent cinquante (2.550) parts sociales existantes de la Société en sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze (792.815) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un dollar (USD 1) par part sociale.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze dollars (USD 792.815), représenté par sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze (792.815) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune."

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société inclut la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres; d'acquérir ou moyennant des participations, apports, souscriptions, achats ou options, négociations ou de toute autre manière toutes les titres, droits, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de franchise et licences ainsi que tout autre droit de propriété, droits et intérêts de propriété estimés utiles par la Société, et, généralement, de tenir, de gérer, de développer, de vendre, de donner en licence et de disposer de ces droits, en tout ou partie, pour les raisons que la Société estime utiles, et en particulier, en ce qui concerne des actions et titres détenus dans d'autres sociétés qui acquièrent la même chose; d'entrer, d'assister ou de participer dans des transactions financières, commerciales et autres, et de donner à chaque société mère, filiales, ou société du groupe, ou à toute autre société associée en quelque manière que ce soit avec la Société ou la société de mère susvisée, filiale ou société du groupe et toute autre société dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêt ou avance; de prêter et de collecter des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le remboursement des sommes empruntées.

L'objet de la société est aussi l'administration, l'acquisition, la vente et la location des immeubles, la fourniture de conseil en design, l'exploitation et la gérance de toute sorte de restaurants, en particulier, des restaurants de restauration rapide, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. La Société peut exploiter des restaurants de toute sorte, et en particulier des restaurants spécialisés dans la restauration rapide.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, technique ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de " McD Europe Franchising S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze dollars (USD 792.815), représenté par sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent quinze (792.815) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des

parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, même lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature de chaque gérant.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite à sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.900,-.

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48665. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005907/242/447.

(090003481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Atlas Mountain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.084.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ATLAS MOUNTAIN HOLDING S.A., a company limited by shares having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 109084 incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing

in Luxembourg, on June 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of November 17, 2005 number 1225.

The meeting is presided by Mr Jean-Michel Merienne, private employee, with professional address in Senningerberg,
Who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien Pecheux, private employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. -That all the shares are held by a sole shareholder;

II.- That the sole shareholder present or represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder if any, and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholder or the attorney in fact of the represented shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the meeting and the sole shareholder being present or represented declaring that it has had due notice and obtained knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To transform the Company from a "Société Anonyme Holding" into a "Société de Participations Financières" and to suppress any reference in the articles of association of the law of July 31, 1929 on holding companies;

2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company which will be read as follows: "The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the corporation is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the corporation or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the corporation.

The corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the corporation or

which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the corporation.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes".

3. To adapt the Company's articles of association to these of a "Société Anonyme Unipersonnelle"; subsequent amendment in particular of articles 1, 6, 7, 8, 9, 10 and 13 of the Company's articles of association.

4. Miscellaneous.

V.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to transform the company from a "Société Anonyme Holding" into a "Société de Participations Financières" and to suppress any reference in the articles of association of the law of July 31,1929 on holding companies.

The general meeting of the shareholders decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which will be read as follows:

" **Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the corporation is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct

or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the corporation or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the corporation.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes".

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to adapt the Company's articles of association to those of a "Société Anonyme Unipersonnelle" and to subsequently amend in particular articles 1, 6, 7, 8, 9, 10 and 13 of the Company's articles of association which will be read as follows:

" **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of ATLAS MOUNTAIN HOLDING S.A.

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a sole shareholder, the corporation may be managed by a sole director only, who does not need to be a shareholder of the corporation.

In these Articles, any reference to the board of directors shall be a reference to the sole director (in the case that the corporation has only one director) as long as the corporation has only one shareholder.

In the case of a single shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended".

" **Art. 6.** For so long as the corporation has a sole shareholder, the corporation may be managed by a sole director only.

Where the corporation has more than one shareholder, the corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the corporation. In that case, the general meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing sole director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as sole director or as member of the board of directors in accordance with article 5bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the corporation shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

In these Articles, any reference to the board of directors shall be a reference to the sole director (in the case that the corporation has only one director) as long as the corporation has only one shareholder."

" **Art. 7.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the corporation's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors".

" **Art. 8.** The board of directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the corporation's directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' board meetings.

The resolutions passed by the sole director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the board of directors and are documented by written minutes signed by the sole director.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements".

" **Art. 9.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not".

" **Art. 10.** The corporation shall be bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the corporation, or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the sole director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power."

" **Art. 13.** In the case of a single shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the fifteenth day of April at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the corporation".

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le septième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATLAS MOUNTAIN HOLDING S.A.", ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109084, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2005, numéro 1225.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien Pecheux, employé privé, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que l'intégralité des actions est détenue par un seul actionnaire;

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le cas échéant le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation de la société de Société Anonyme Holding en Société de Participations Financières et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets".

3. Adaptation des statuts de la Société à ceux d'une Société Anonyme Unipersonnelle; modification en conséquence notamment des articles 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 13 des statuts; 4. Divers.

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de Société Anonyme Holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans

des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets".

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 13 des statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATLAS MOUNTAIN HOLDING S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un associé unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Dans ces Statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'associé unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

" **Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de

l'administrateur unique en place. Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5^{bis} de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces Statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique".

" **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration".

" **Art. 8.** Le conseil d'administration désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi".

" **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non".

" **Art. 10.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés".

" **Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'associé unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Sébastien Pecheux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 octobre 2008. LAC/2008/41305. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005906/202/329.

(090003488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.852.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the eleventh of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pyramus S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of

Luxembourg under number B 137.398, represented by M^e Antoine Daurel, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated December 10th, 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Pyramus Ecommerce Investment S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the company.

7.1. Board of Managers

The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers").

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. They do not need to be shareholders of the Company.

The Board of Managers shall be composed of five (5) board members (each a "Manager") and shall always be composed of three (3) managers of class A (such manager referred to as "A Manager"), and two (2) managers of class B (such manager referred to as "B Manager").

If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.2. Procedure

The Board of Managers shall elect a chairman from among the A Managers (the "Chairman").

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg unless otherwise agreed by the Managers.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Under the same conditions a meeting may also be held by conference call or by other similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. In such cases, resolutions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers by the Chairman or any two A Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly deliberate and act if at least three (3) managers are present or represented at a meeting it being understood that a B Manager must be present for any deliberation in relation to an Important Matter (as defined under item 7.3 below).

In the event such quorum is not reached, the Board of Managers shall be reconvened five (5) business days later. At any reconvened meeting any three (3) Managers shall constitute a quorum. Notices of any reconvened meeting shall be given by Chairman or any two Managers to all the managers at least two (2) business days before the date of the reconvened meeting unless otherwise agreed unanimously between the Managers.

The Board of Managers may invite from time to time any person (including without any limitation the Company's legal, tax or financial advisers, the chief executive officer or the chief financial officer of any entities in which the Company is directly or indirectly invested) to any of its meeting to make reports or give some recommendations to the Board of Managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company being present or represented at the meeting provided that decisions relating to an Important Matter (as defined under item 7.3 below) requires the approval of a B Manager in any event.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

7.3. Powers and Binding signatures

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by these articles of association to the general meeting of the shareholders shall be within the competence of the Board of Managers.

The Company will be bound by the joint signature of any two A Managers except for any of the following matters for which the signature of one A Manager and one B Manager is always required (the "Important Matters"):

- Approval of an acquisition at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries of shares or debt instruments issued by another entity or of substantially all of the assets of another entity;
- Approval of the participation in or termination of any partnership or joint venture or the entering into any arrangement to acquire or subscribe for shares, loan stock, debentures or options with any other company (together with the above item, an "Acquisition");
- Approval of the financing or any refinancing of an Acquisition at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries or any changes thereto;
- Any sale, transfer or otherwise disposal of (whether by a single transaction or a series of related transactions) the whole or any part of the business or assets of the Company or of any of its subsidiaries;
- Entering into any form of borrowing including by way of issuance of debt instruments like convertible preferred equity certificates, preferred equity certificates or loan notes;
- Granting of guarantee or pledges or any other form of encumbrances over the assets of the Company or any of its subsidiaries;

- Making of any loan for any amount;
- Entering into of any contract involving an annual payment in excess of 10,000.- Euros;
- Establishment of any management incentive program at the level of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries and amendments to such program;
- Appointment of any committee of the Board of Managers;
- Any capital expenditure or other expense of 25% or more above the level set out in the budget of the Company
- Approval of the budget of the Company;
- Approval of the annual accounts of the Company;
- Any other matters which might have a material impact on the assets, debts or structural organisation of the Company or its direct subsidiaries;
- Any exercise of the rights of the Company as creditor or shareholders of another entity.

The Company will also be bound by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions

shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Pyramus S. a r.l., it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares and allocated four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 487,500.-) to the share premium.

Evidence of the payment of the subscription price for the shares of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and of the amount of four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 487,500.-) allocated to the share premium account has been shown to the undersigned notary.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand four hundred Euro (EUR 4,400.-).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Geoffrey Henry	Director	41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 May 1972	Chenée (Belgium)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 April 1974	Liège (Belgium)

Robert Charles Reynders Director 10, De Keersmaeckerlaan, 23 May 1945 Ostende (Belgium)
B-1785 Merchtem

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Denise Fallaize	Managing director	Le Campere, rue Du Campe St Pierre Du Bois Guernsey GY7 9DA	9 December 1963	Guernsey
Richard Newton	Funds administration manager	33 Jermyn Street, London SW1Y6DN	5 January 1974	Edinburgh (Scotland)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following persons are named Managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pyramus S, à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.398, représentée par M^e Antoine Daurel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Pyramus Ecommerce Investment S. à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la société.

7.1 Conseil de Gérance

La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Le Conseil de Gérance sera composé de cinq (5) membres du conseil (chacun un «Gérant») et sera toujours composé de trois (3) gérants de classe A (ce gérant étant désigné le «Gérant A»), et deux (2) gérants de classe B (ce gérant étant désigné le «Gérant B»).

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.2 Procédure

Le Conseil de Gérance élira un président parmi les Gérants A (le «Président»).

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg, sauf décision contraire des Gérants.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement ou de tout autre moyen de communication similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

En outre, le Conseil de Gérance peut, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites prises à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance régulièrement convoquée et tenue. Dans ce cas, les résolutions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie de résolution circulaire, transmises par mail, courrier, courrier électronique ou télécopie.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants par le Président ou par deux Gérants A au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins trois (3) gérants sont présents ou représentés à une assemblée, étant entendu qu'un Gérant B doit être présent pour toute délibération en relation avec une Matière Importante (tel que défini au point 7.3 ci-dessous).

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le Conseil de Gérance sera reconvoqué cinq (5) jours ouvrables plus tard. Lors de toute réunion reconvoquée, trois (3) Gérants constitueront le quorum. Les avis de convocation aux réunions reconvoquées seront envoyés par le Président ou deux Gérants à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de la réunion reconvoquée, sauf décision contraire prise à l'unanimité par les Gérants.

Le Conseil de Gérance peut inviter de temps à autre une personne (y compris, sans limitation, les conseillers juridiques, fiscaux ou financiers de la Société, le président directeur général ou le directeur financier de toutes entités dans lesquelles la Société investit directement ou indirectement) à l'une de ses réunions afin de présenter des rapports ou donner des recommandations au Conseil de Gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société étant présents ou représentés à la réunion, étant entendu que les décisions relatives à une Matière Importante (tel que défini au point 7.3 ci-dessous) requièrent l'approbation d'un Gérant B dans tous les cas.

Les résolutions des Gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées conformes et un extrait peut être émis avec la signature individuelle de tout Gérant.

7.3 Pouvoirs et pouvoirs de signature

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous actes de disposition et d'administration tombant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants A, à l'exception de l'une des matières suivantes pour lesquelles la signature d'un Gérant A et d'un Gérant B est toujours requise (les «Matières Importantes»):

- Approbation d'une acquisition au niveau de la Société ou de l'une des ses filiales directes ou indirectes d'actions ou d'instruments de dettes émis par une autre entité ou de substantiellement tous les avoirs d'une autre entité;

- Approbation de la participation ou de la résiliation d'un partenariat ou d'un joint venture ou la conclusion de tout arrangement en vue d'acquiescer ou de souscrire des actions, des obligations sous la forme de prêt, des certificats de créance ou des options avec toute autre société (ensemble avec le point ci-dessus, une «Acquisition»);

- Approbation du financement ou du refinancement d'une Acquisition au niveau de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes ou toute modification dans ce financement ou refinancement;

- Toute vente, transfert ou appropriation de toute autre manière de (que ce soit dans une seule transaction ou dans une série de transactions liées) tout ou partie des affaires ou des avoirs de la Société ou de l'une de ses filiales;

- Conclusion de toute forme d'emprunt, y compris par voie d'émission d'instruments de dettes tels que des certificats d'actions préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), des certificats d'actions préférentiels (preferred equity certificates) ou des notes de prêt;

- Octroi de garanties ou de gages ou toute autre forme de sûreté sur les avoirs de la Société ou de l'une de ses filiales;

- Etablissement de tout prêt pour quelque montant que ce soit;

- Conclusion de tout contrat se rapportant à un paiement annuel excédant 10.000,- Euros;

- Etablissement d'un plan d'incitation des gérants au niveau de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes et modifications de ce programme;

- Nomination de tout comité du Conseil de Gérance;

- Toute dépense en capital ou autre dépense de 25% ou plus au-dessus du niveau prévu dans le budget de la Société;

- Approbation du budget de la Société;

- Approbation des comptes annuels de la Société;

- Toute autre matière qui pourrait avoir un impact important sur les avoirs, les dettes ou sur l'organisation structurelle de la Société ou de ses filiales directes;

- Tout exercice des droits de la Société en tant que créateur ou associé d'une autre entité.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots

«demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera sécable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du Gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où et tant que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu

que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Pyramus S. à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a alloué quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) à la prime d'émission.

Preuve du paiement du prix de souscription des parts sociales de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et de la somme de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) allouée au compte prime d'émission a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses - Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Geoffrey Henry	Directeur	41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 May 1972	Chenée (Belgique)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 Avril 1974	Liège (Belgique)
Robert Charles Reynders	Directeur	10, De Keersmaeckerlaan, B-1785 Merchtem	23 Mai 1945	Ostende (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Denise Fallaize	Administrateur déléguée	Le Campere, Rue Du Campe St Pierre Du Bois Guernsey GY7 9DA	9 Décembre 1963	Guernsey
Richard Newton	Gestionnaire département administration de fonds	33 Jermyn Street, London SW1Y6DN	5 Janvier 1974	Edinburgh (Ecosse)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONTACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 décembre 2008. LAC/2008/50382. Reçu deux mille cinq cents euros Eur 0,5% = 2.500,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009005823/5770/520.

(090003510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Spidolswäscherei, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 58.612.

Il résulte des décisions d'assemblées générales des sociétaires, qu'à la date du 20 juin 2008, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- M. Henri Hinterscheid demeurant au 23 rue du Dr Colling, 4069 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, nommé le 17 mars 1997 et renouvelé pour la dernière fois le 12 mai 2003 en tant qu'administrateur et président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Thomas Henkels, né le 19 janvier 1972 à Luxembourg, demeurant au 14 in der Acht, 54310 Ralingen-Edingen, Allemagne, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Claude Fritz, en tant qu'administrateur et vice-président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Norbert Nick, demeurant au 7-9 place Winston Churchill, 4056 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, nommé le 17 mars 1997 et renouvelé pour la dernière fois le 17 juin 2005, en remplacement de M. Jeff Schmit, en tant qu'administrateur et trésorier et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Hans-Jürgen Goetzke, né le 20 février 1955 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant au 40, rue des Aubépines, 1145 Luxembourg, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. Raoul Vinandy, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Pierre Lavandier, né le 22 janvier 1962 à Luxembourg, demeurant au 17 rue Geischleid, 9184 Schrondweiler, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. André Putz, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de 1 assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Joseph Ley, né le 18 juillet 1951 à Dudelange, Luxembourg, demeurant au 7 route de Luxembourg, 3515 Dudelange, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. Thierry Graul ancien membre suppléant devenu membre effectif, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- Mme Laure Pellerin, née le 29 novembre 1970 à Toulouse, France demeurant au 45, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Luxembourg, nommée le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- Mme Alie Altmeisch, demeurant au 266 rue Principale, 5366 Munsbach, Luxembourg, nommée le 27 juin 2003 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Norbert Nick en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Serge Haag, né le 3 mai 1966 à Luxembourg, demeurant au 8 rue des Peupliers, 4985 Sanem, Luxembourg, nommé le 14 juillet 2000 et renouvelé pour la dernière fois le 29 juin 2007 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Henri Hinterscheid en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

- M. Marc Hastert, né le 25 juin 1957 à Paris, France, demeurant au 10, am Fuurt, 7418 Buschdorf, Luxembourg, nommé le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur-suppléant de Mme Laure Pellerin en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- M. Gunar Jamros, né le 19 juin 1960 à Dörbach, Allemagne, demeurant au 8 Achtstrasse, 54669 Bollendorf, Allemagne, nommé le 29 mai 1998 et renouvelé pour la dernière fois le 3 avril 2003 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Thomas Henkels en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Jean-Paul Freichel, né le 19 janvier 1965 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant au 19 rue de l'Ecole Agricole, 9016 Ettelbruck, Luxembourg, nommé le 20 juin 2008, en remplacement de M. Jean Nosbaum, en tant qu'administrateur-

suppléant de M. Pierre Lavandier en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2014.

- M. Guy Thill, né le 20 novembre 1956 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg demeurant au 46, Grande rue, 4393 Pontpierre, Luxembourg, nommé le 29 mai 1998 et renouvelé pour la dernière fois le 3 avril 2003 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Hans-Jürgen Goetzke en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2009.

- M. Marc Thoma, né le 11 octobre 1965 à Dudelange, Luxembourg demeurant au 80, route de Mondorf, 3260 Bettembourg, Luxembourg, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Emile Kmiotek, en tant qu'administrateur-suppléant de M. Joseph Ley en cas de vacance de poste, et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Dans le cadre de leurs mandats respectifs, le droit de signature appartient isolément aux président, vice-présidents et trésorier de la Spidolswäscherei société coopérative.

Le mandat de M. Nicolas Majerus n'ayant pas été renouvelé, il n'est plus membre effectif du conseil d'administration de la Société depuis le 31 janvier 2000.

Le mandat de Mme Patricia Mahassen n'ayant pas été renouvelé, elle n'est plus membre suppléant du conseil d'administration de la Société depuis le 15 octobre 2001.

Le mandat de Mme Patricia Geisen n'ayant pas été renouvelé, elle n'est plus membre suppléant du conseil d'administration de la Société depuis le 1^{er} février 2000.

Il résulte des décisions d'assemblées générales des sociétaires, qu'à la date du 20 juin 2008:

- MM. Nico Ollinger et Lucien Sturm, nommés le 22 juin 2001 et renouvelés pour la dernière fois le 29 juin 2007, sont commissaires, et leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

- la Fiduciaire Marc Muller S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3 A rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.574, nommée le 20 juin 2008, est réviseur, et son mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le décembre 2008.

Pour Spidolswäscherei, société coopérative

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006229/250/81.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10155. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Estu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.842.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 23rd December.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr. Dirk Pieter VAN ES, residing at Chocielewko 65, 84-351 Nowa Wies Leborska, Poland, here represented by Mr. Stéphane LIEGEOIS, private employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2) Mrs. Maria Barbara VAN ES (maiden name: TUTOWSKA), residing at Chocielewko 65, 84-351 Nowa Wies Leborska, Poland,

here represented by Mr. Stéphane LIEGEOIS, private employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which the appearing parties deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Estu S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 16. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment

of the liabilities. The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1. Dirk Pieter VAN ES	6.250 shares
2. Maria Barbara VAN ES	6.250 shares
Total	12.500 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,500,-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.
2. The members resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Mrs. Pascale Troquet, private employee, born on 16 August 1968, in Hermalle-sous-Argenteau, Belgium, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - Mr. Marco Casagrande, private employee, born on 14 February 1979, in Padova, Italy, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Dirk Pieter VAN ES, demeurant à Chocieľwko 65, 84-351 Nowa Wies Leborska, Pologne, dûment représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

2) Madame Maria Barabara VAN ES (nom de jeune fille: TUTKOWSKA), demeurant à Chocieľwko 65, 84-351 Nowa Wies Leborska, Pologne,

dûment représentée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée. Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Estu S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion:

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Dirk Pieter VAN ES	6.250 parts
2. Maria Barbara VAN ES	6.250 parts
Total	12.500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.500.-.

Resolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Pascale Troquet, employée privée, née le 16 août 1968, à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - Monsieur Marco Casagrande, employé privé, né le 14 février 1979, à Padova, Italie, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liégeois, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15762. Reçu trente-et-un euros vingt-cinq cents 12.500 € à 0,25%= 31,25 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2009005847/272/317.

(090003323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Springwater Residential Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.251.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/1/2009.

Pour Springwater Residential Property Holdings III S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006376/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01114. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.